



*Commission Féminine des Guerres
14-18/39-45
des AMIS DU VIEUXCALAIS*

**« LE FILM DES VIES DES FEMMES DE
CALAIS ET DES ALENTOURS »**

*Dossier du mois : « PASSEUSE D’HOMMES
POUR LA LIBERTE ENVERS ET CONTRE
TOUT (S) »
Louise VANGREVELYNGHE*



Louise Cocquet est née le 15 juillet 1903 à Calais.

Profession « Servante d’enfants »

Epouse de Maurice Vangrevelynghé né le 18 janvier 1896, Magasinier aux Câbles de Lyon à Calais.

Domicile 110 rue Anatole France à Calais. Trois enfants : Simone, Jeanine et Robert.

Elle entre en contact avec la Résistance en compagnie de son mari (blessé aux jambes par une grenade à la guerre 14-18), d’abord en distribuant des tracts avec la photo du Général de Gaulle.

Ils font l’impression en cachette dans leur grenier, à la machine à écrire (sous une couverture pour éviter le bruit de la frappe dactylographique) de « **La Française** » qui diffuse des nouvelles de la France Libre.

Les tracts sont collés par son fils Robert 14 ans sur les poteaux télégraphiques en bois, qui grâce à sa jeunesse pouvait échapper aux patrouilles allemandes.

Elle s’active ensuite avec son époux, devenu **Responsable Régional dans la Zone Occupée**, de l’évacuation de militaires alliés avec les filières des réseaux Pat O’Leary et Shelburn.

Elle devient à son tour **un maillon de la Chaîne de la Résistance, partant de Calais pour aboutir à la Frontière espagnole.**

Louise Vangrevelynghé sera **Agent P2** avec le grade de **Sous-lieutenant des Forces Françaises Combattantes.**

Le motif de son arrestation est « *Aide apportée à l'ennemi* ».

Ce Tribunal Militaire avait le 14 juillet 1943 fait son exposé, composé du GI Rudolph, Président, du Capt. Bioben, Assesseur, et du docteur Spielman, représentant du Ministère Public.

Louise Vangrevelinghe a été « *au nom du Peuple Allemand reconnu comme justifié de droit* », condamnée à 10 ans de prison.

Au moment de son arrestation il est dit dans le rapport :

« **Aucune activité publique, aucune condamnation** » mentionne le jugement du 14 juillet 1943 alors qu'elle est dans le réseau Gaston Berthe-Pat O'Leary.



La découverte du lien exact de cette affaire a eu lieu le 2 mars 1943, la Police de Sécurité de Paris à Toulouse (aux services des allemands) arrête un agent militaire anglais dans les papiers duquel se trouvent inscrits les noms des prévenus Vangrevelinghe, Berthe et Roger.

Elle est donc impliquée dans la même affaire avec Bernard Charbonnier, Henri Beraet déjà condamné à mort pour aide à l'ennemi et détention d'armes le 17 février 1943, Abel Beraet, Gustave Garet, Gabrielle Sellier, Gaston Berthe, Léon et Marie Roger et, son mari, Maurice.

Les deux arrestations (Charbonnier et Henri Beraet) entraînent le S.D (Service de Sécurité allemand de Lille) à faire des recherches vastes et difficiles » qui aboutissent à l'arrestation de neuf personnes suspectées de porter aide à l'ennemi.

Les prisonniers faits par les allemands, dont Louise Vangrevelinghe née Cocquet, étaient en relation avec l'Intelligence Service et formaient une organisation armée chargée de l'hébergement et du transport des pilotes anglais tombés en parachute.

Louise a donc été accusée avec ses amis comme suit :

« *Les accusés ont, de différentes manières, formant des groupes de personnes qui ont varié, contribué ensemble à l'évasion de pilotes anglais ou au service des Anglais ou, au moins, - comme s'est le cas de Garet et G. Sellier,- ont été suspectés d'y avoir contribué* ».

« *Il a été établi de façon certaine qu'une chaîne existait entre les différentes personnes citées qui ont aidé les pilotes ennemis* »...

Avec Bown, Charbonnier, Henri et Abel Beraet, Louise Vangrevelinghe reconnaît « *avoir su qu'il s'agissait de porter aide et secours à des aviateurs obligés d'atterrir en parachute.*



Ross Wilson

Ross Wilson, pilote canadien de Vancouver, fut l'un des derniers pilotes alliés à être sauvé et hébergé par Louise et Maurice Vangrevelinghe, avant leur arrestation. Ils le faisaient passer pour un ouvrier français. Celui-ci a réussi à rejoindre l'Angleterre, mais fut abattu par les allemands lors d'une mission. (A savoir qu'auparavant lors d'une rafle allemande « il l'avait échappé belle » alors qu'il était en train de se laver).

Il ressort du jugement que :

Louise Vangrevelinghe savait parfaitement avec les prévenus Berthe, Léon et Marie Roger et son mari Maurice que « les personnes à qui on portait aide étaient de nationalité anglaise, ou du moins sur la question de savoir s'il s'agissait de pilotes descendus, ils pouvaient établir un doute »

« Du point de vue subjectif, on peut quand même leur imputer le cas d'aide à l'ennemi, car sans aucun doute, même s'ils avaient su qu'il s'agissait de pilotes, ils leurs auraient apportés également leur protection et leur secours ».

Il y a au moins une contravention formelle : **« celle d'avoir négligé l'ordre connu par voie d'affichages, qui leur imposait de devoir signaler dans les 24h le séjour de ces anglais »**

Louise Vangrevelinghe est avec ses amis reconnue comme **« DES LORS COUPABLE DE CRIME D'AIDE A L'ENNEMI. ELLE TOMBE AVEC SES AMIS SOUS LE COUP DE L'ARTICLE 2.4. DE L'ORDONNANCE DU 16/10/1940 ET DE LA LOI, ART. 91-6-47... »**



« les motifs de compassion, de pitié, de relations sociales ou familiales de peur aussi de livrer et de dénoncer un soldat allié en fuite, les motifs d'humanités mal comprises, ont joué un rôle important.

« LA VOLONTE DETERMINEE A PORTER SECOURS A UN RESSORTISSANT DE NAISSANCE ETRANGERE ET POUR NUIRE AU REICH, ETAIT CHEZ LA FEMME VANGREVELYNGHE TRES FORTE.

Verdict : « **POUR LOUISE VANGREVELYNGHE, LA PUNITION DOIT ETRE PLUS FORTE ET A ETE ESTIMEE A DIX ANS DE TRAVAUX FORCES** ».

Au prononcé du jugement Louise Vangrevelynghé s'est levée et a dit au Tribunal : « **c'est moi qui ai tout fait et si c'était à refaire je le referais** »

Louise Vangrevelynghé est envoyée à la Prison St Gilles à Bruxelles où son fils Robert, jeune engagé dans la Résistance put la voir et lui parler à travers trois barrages de vitrages, puis à Aix la Chapelle pour finir à la prison de Waldheim (Située au nord de Chemnitz. Prison qui reçoit notamment des "NN" (Nuit et Brouillard) de Belgique et du Nord-Pas-de-Calais après leur condamnation).

Elle est libérée, à 42 ans, le 3 mai 1945 par les troupes américaines.

Elle reçut avec son mari la **Légion d'Honneur** ainsi que la **Croix de Guerre avec Palme** le 2 avril 1967 dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Calais, par M. Jacques Vendroux, Député-Maire.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LEGIION D'HONNEUR
NOMME
LE 12 OCTOBRE 1967
ET LE 12 OCTOBRE 1967
N° 740 ME 47

**PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION**

Le deux avril 1967
à six heures sept

NOM : JACQUES VENDROUX
Titulaire du Parlement Européen
Député-Maire de CALAIS

Délégué par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,
Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Louis COQUELET épouse VANGREVELYNGHE
Ancien Sous-Lieutenant des Forces Françaises Combattantes
Départée-Résistante

Adresse : 82, rue Anatole France
CALAIS (Nord-Pas-de-Calais)

Nous adressons à M. le Député-Maire le formulaire de réception
suivant :

« Je soussigné, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et en vertu des pouvoirs qui
me sont conférés, soussigné à Paris le 12 OCTOBRE 1967 »

M. le Député-Maire a été reçu le 12 OCTOBRE 1967 à six heures sept
à l'adresse sus-indiquée.

Intéressé(e) soussigné(e) a été dressé le présent procès-verbal, pour
être transmis à la GRANDE CHANCELLERIE, après avoir été signé
par le responsable et par moi.

Fait à CALAIS le deux avril 1967
Le Député-Maire

J. Vendroux



M. Jacques Vendroux prononçant son discours. A gauche, Mme Véron, mère d'un jeune fusillé de la Résistance. A droite, Mmes Bodechon et Wa roquoir, également mères de jeunes fusillés, et Mme Queval, veuve d'un héros de la Résistance.



M. le Député-Maire épinglant sur la poitrine de Mme Vangrevelynghé la Croix de la Légion d'Honneur ainsi que la Croix de Guerre.
Photo « Nord Littoral »



Le 14 avril 1975 un décret du Président de la République l'élève au rang d'**Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur**.



Elle n'a pas voulu que la presse en parle en pensant à tant d'autres sacrifiés et morts pour la France dans le silence, mais pas l'oubli.

Antoinette Boulanger
Responsable Commission Féminine des Guerres 14-18/39-45
des Amis du Vieux Calais
Novembre 2009